

mentaires pour tenter d'évaluer à la fois le problème et les besoins.

A l'heure actuelle, on peut réunir l'information nécessaire sur les créances pouvant être réclamées sur l'actif du failli, mais il y a trois types de créances sur lesquelles on n'a pas de renseignements précis car aucune loi n'oblige le débiteur à divulguer les renseignements qui seraient nécessaires pour évaluer les montants totaux des salaires, pour une année donnée. Ce sont les liquidations du syndicat de faillite, la réalisation de l'actif du débiteur, en vertu de l'article 88 de la loi sur les banques et les créances privilégiées du constructeur. Si l'on obtient une information plus complète, il sera possible alors de voir jusqu'où entraînerait un programme d'assurance qui couvrirait les salariés, et mettrait un terme aux cas de détresse dont a parlé le député de Halton et dont nous avons constamment des exemples sous les yeux, dans nos circonscriptions.

LES AFFAIRES INDIENNES—LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS AUTOCHTONES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, il y a une semaine, le 13 mars, j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Faulkner) s'il pensait pouvoir trouver des fonds pour compenser les réductions proposées aux programmes de formation pour les enseignants autochtones qui ont remporté un si grand succès au Manitoba. Ces programmes sont donnés depuis plusieurs années à l'Université de Brandon, dont mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), est chancelier.

J'aimerais montrer à quel point nous avons besoin de ces programmes en citant des passages de deux études. Le *Free Press* de Winnipeg rendait compte le 17 mars 1979 d'une étude de ce genre effectuée par Verna Kirkness pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord. C'était un compte-rendu sur l'enseignement donné aux Indiens dans les écoles fédérales et provinciales du Manitoba. Je citerai quelques illustrations données par l'article. Voici:

● (2210)

Dix-sept p. 100 des élèves indiens du Manitoba échouent en 1^{re} année, suivant une récente étude des carnets de notes des Indiens . . .

Mad. Kirkness signale que 30 p. 100 de tous les élèves indiens ont un retard d'au moins un an dans leur scolarité sur leurs condisciples du même âge.

Dix p. 100 seulement des élèves indiens vont à l'école secondaire . . .

L'article parle ensuite des recommandations qu'elle a présentées pour résoudre ce très grave problème. Elle recommande en particulier qu'on recrute des instituteurs autochtones pour enseigner aux écoliers indiens.

Cette étude du Conseil des Autochtones du Canada et de la division de l'emploi des Autochtones de la Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration porte en particulier sur le degré de scolarisation des Métis et des Indiens non inscrits. Je cite le passage suivant:

La moitié environ des Métis et des Indiens non inscrits recensés ont réussi au moins leur neuvième année d'études, contre les trois quarts pour la moyenne canadienne.

En d'autres termes, il y a 50 p. 100 de plus de non-autochtones qui réussissent la 9^e année d'études.

L'article poursuit:

Les données pour la 13^e année ou plus loin—certaines données concernent les études de niveau post-secondaire jusqu'à la fin des études universitaires—révèlent qu'il était moins probable que les autochtones poursuivent des études

L'ajournement

supérieures. Les Métis et les Indiens non inscrits, et les Canadiens ont, dans une proportion de 2½ p. 100 et 26 p. 100 respectivement, terminé la 13^e année ou ont même poussé plus loin leurs études.

Une des raisons qui expliquent cette situation est le très petit nombre des enseignants autochtones. A l'époque où le Nouveau parti démocratique formait le gouvernement du Manitoba, il avait décidé de remédier à la situation. Le gouvernement avait mis sur pied un certain nombre de programmes qu'on administrait à partir de l'Université de Brandon. Il y a eu le programme IMPACTE, programme de formation et d'éducation des Indiens et des Métis. Il y a eu le programme BUNTEP, le programme de formation des enseignants autochtones de l'Université de Brandon. Il y a eu également le Winnipeg Centre, dont le travail s'effectuait dans le centre-ville de la même ville. Ces programmes se sont révélés un grand succès. Comme je le disais dans ma question, plus de 300 personnes ont poursuivi des études et ont été diplômées dans le cadre de ces trois programmes.

Que s'est-il passé depuis? Les programmes étaient financés conjointement par le MEER, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, et le Manitoba. En 1977-1978, on disposait de 2.8 millions à 3 millions de dollars pour ces programmes. En 1978-1979, les subventions ont été réduites d'environ 20 p. 100, les ramenant à 2.4 millions de dollars. Cette année, elles ont été encore réduites, et n'atteignent que 1.99 millions de dollars. Le programme IMPACTE était destiné aux Indiens inscrits et non inscrits habitant au sud du 53^e parallèle. Le programme était appliqué à l'Université de Brandon, à Swan River, à Dauphin et à Camperville. Le programme de Camperville a depuis disparu.

Le programme BUNTEP visait le nord du 53^e parallèle, c'est-à-dire un territoire mal organisé. Il était mis en œuvre à Le Pas, Fairford, Oxford House, Norway House, au lac Cross, à Island Lake, à Peguis et à Split Lake. Le programme à Le Pas a été annulé et la population étudiante a diminué de 15 p. 100.

Le programme au Winnipeg Centre est également visé. Ce programme spécial destiné aux adultes visait à instruire des autochtones dans d'autres matières que l'enseignement. Vingt-cinq à trente étudiants y prenaient part et, sur ce nombre, il n'en reste plus, à l'heure actuelle, que 15 ou 16. Environ 300 personnes, presque toutes des autochtones, ont reçu des diplômes d'enseignants. Ces personnes travaillent dans le centre-ville de Winnipeg. On en trouve aussi dans beaucoup d'écoles de la province. D'après les rapports des directeurs de ces écoles, ces personnes font de l'excellent travail. Il savent que les autochtones proviennent du même milieu.

● (2215)

En prétextant comme d'habitude des mesures d'austérité, le gouvernement provincial qui ne finance le programme qu'à concurrence de 40 p. 100, a réduit de 20 p. 100 sa contribution l'année dernière et se propose de la réduire d'un autre 20 p. 100 cette année. Je prie instamment le ministre de trouver les crédits nécessaires pour poursuivre ces programmes. Le ministère dépense beaucoup d'argent, et de tous ses programmes c'est à peu près le seul qui a donné autant de résultats positifs pour ce qui est de trouver un emploi utile et honorable qui non seulement profite à la personne qui obtient un diplôme mais constitue aussi un exemple pour tous les autochtones. J'invite instamment le ministre à débloquer les crédits nécessaires pour poursuivre et même accroître ce programme plutôt que de lui